



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRES D'AGRICULTURE  
ALLIANCE ÉLEVAGE LOIR ET LOIRE

**EdE  
Établissement de  
l'Élevage**

**ALLIANCE  
ELEVAGE  
LOIR ET LOIRE**

38 rue Augustin  
Fresnel  
BP 50139  
37171 CHAMBRAY LÈS  
TOURS cedex

tél. : 02 47 48 37 74

fax : 02 47 48 20 15

[ipg@alliance-elevage.fr](mailto:ipg@alliance-elevage.fr)

**Ouverture des bureaux**

**Du lundi au jeudi**

de 8h30 à 12h30

et de 13h30 à 17h15

**et le vendredi**

de 8h30 à 12h30

et de 13h30 à 16h30

Avril 2017

# La Lettre Alliance

Le bulletin d'identification pour les éleveurs ovins, caprins et bovins de la zone Alliance



## Facturation 2017

Avec cette lettre plusieurs documents vous sont adressés, dont votre facture 2017 :

- comme l'année précédente la part d'identification est basée sur votre effectif connu à l'EdE en 2016,
- la CVO équarrissage est calculée proportionnellement à votre nombre d'UBE (Unités Bétail Equarrissage),
- s'y ajoutent des prestations complémentaires : rebouclage bovin, logiciel...

Pour les bovins,

- l'envoi comporte également la fiche bilan IPG Alliance 2016. Le livre des bovins et l'état de stock de boucles de naissance pour les éleveurs en notification papier vous ont été adressés dans un envoi précédent.
- Pour les éleveurs en notification informatique, pensez à vérifier votre livre des bovins sur votre logiciel d'identification, et conservez une édition dans votre registre d'identification.

## Report de l'identification électronique bovine obligatoire

Malgré les annonces répétées des derniers mois, le Ministère vient d'indiquer qu'il ne publiera pas pour l'instant les arrêtés sur l'obligation de l'identification électronique bovine.

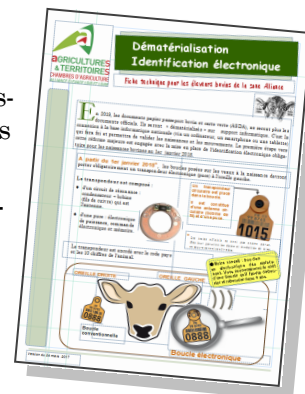
**L'IPG électronique reste donc facultative et volontaire pour les bovins en 2017 et peut-être en 2018** (la date du 1<sup>er</sup> janvier 2018 reste possible mais n'est pas confirmée).

La dématérialisation ou « démat' », qui est la suppression des documents papier officiels - passeports et Asda - reste programmée. Le bouclage électronique obligatoire des naissances devrait se mettre en place de façon simultanée ou quelques mois avant la « démat' » (peut-être à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018). Le bouclage complet du cheptel vif (avec éventuel rebouclage des adultes) devant intervenir 4 ans après le démarrage.

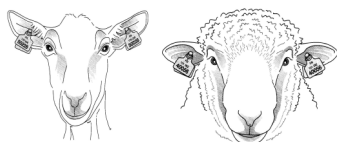
Les textes n'étant pas publiés, il n'est pas possible de préciser les modalités et la date de lancement de ces 2 opérations, mais il faut s'y préparer.

Quand les décisions et dates précises seront connues, une communication de l'EdE sera faite aux éleveurs.

Pour le moment, les commandes de boucles, automatiques ou manuelles, sont à nouveau programmées normalement (commandes pour 12 mois). Il est possible pour les éleveurs d'adapter leurs commandes ou de s'engager dès maintenant dans l'identification électronique volontaire, pour électroniser progressivement tout le cheptel au fur et à mesure des naissances. **Renseignements à l'EdE au 02 47 48 37 74.**



Un fiche technique sera diffusée prochainement



## Déclaration annuelle des effectifs - Dernier délai

La déclaration annuelle d'effectifs ovins-caprins était à retourner remplie à Alliance Elevage Loir et Loire à Chambray, avant le **30 janvier 2017**.

Une relance a été faite fin février. Cette déclaration est exigible dans le cadre de la conditionnalité. Elle est également indispensable pour pouvoir faire une commande de boucles. Si vous n'avez pas fait votre déclaration, régularisez-vous.

Sur cette déclaration, les béliers destinés à la reproduction doivent être déclarés avec leur numéro d'identification, en même temps que le recensement annuel.

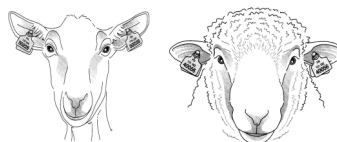
## 2 boucles obligatoires pour toute entrée en élevage

Le double bouclage est la règle en petits ruminants. Il existe des dérogations (pose à 6 mois, tip tag en caprins pour l'engraissement, 1 seule boucle en ovins pour l'abattage...).

Mais dès que vous introduisez un animal dans votre élevage, il doit avoir ses 2 boucles officielles :

- 2 pendentifs en ovins ; dont un électronique,
- 2 pendentifs en caprins dont un électronique ou un pendentif + un paturon dont un électronique.

Ces deux repères sont obligatoires quel que soit l'âge de l'animal. Vérifiez et exigez ces boucles au vendeur au moment de l'achat. La commande de ces boucles ne pourrait de toute façon se faire que chez le naisseur.



Dès qu'un animal ovine ou caprine entre en élevage, **il doit avoir ses deux repères dont un électronique.**

## Livre des ovins caprins

Pour la deuxième année, un livre des ovins caprins est diffusé. Il récapitule tous les mouvements de circulation déclarés durant l'année

2016. Il n'est adressé qu'aux éleveurs de plus de 50 reproducteurs (source recensement annuel).

Mais vous pouvez l'obtenir sur simple

demande à l'EdE : **02.47.48.37.74**,  
[ipg@alliance-elevage.fr](mailto:ipg@alliance-elevage.fr)

- **IMPORTANT** : ces données vont servir pour le calcul de productivité indispensable à l'attribution de la prime ovine. Repointez bien ce document et contactez l'EdE en cas de problème.

Document titled 'RECAPITULATIF DES MOUVEMENTS DE CIRCULATION' for 'ALLIANCE ELEVAGE LOIR ET LOIRE'. It contains a table with columns for 'Type de Mouvement', 'Date de Déclaration', 'Nom du détenteur', 'Destination provenance', 'Véhicule', 'No. Ovine', 'No. Caprine', and 'Mois de validité'. The table lists various movements between farms, including arrivals and departures, with specific dates and identifiers.

## Conditionnalité : quelques rappels

**Pensez à notifier les mouvements** dans les 7 jours ou à les déléguer à votre négociant ou groupement.

**Tenez à jour la liste des repères livrés** fournie avec les boucles en indiquant les dates de pose. La tenue du carnet de mise bas ou d'agnelage permet de répondre à cette obligation réglementaire.

L'absence de notification ou sa réalisation dans des délais dépassés, ainsi que l'absence d'enregistrement de date de pose des repères livrés ou de tenue à jour des carnets de mise bas ou d'agnelage font aussi partie des **causes de pénalités lors des contrôles conditionnalités.**



## Fiche bilan IPG et livre des bovins

**L**a fiche bilan identification 2016 est jointe à cet envoi. Vous y trouverez le calcul de vos effectifs et de vos UGB moyens, le nombre de mouvements, de rebouclages, ainsi que votre taux de rebouclage.

**L**e livre des bovins a été envoyé pour tous les éleveurs en notification papier.

Tous les autres éleveurs peuvent consulter leur fichier sur leur logiciel (Synel ou logiciel détenteur).

Mais il est possible sur simple appel de demander un livre des bovins papier. La première édition est gratuite.

**FICHE BILAN IDENTIFICATION BOVINE 2016**

N° Expédition: 210102016  
Période du: 01/01/2016 au: 31/12/2016  
Date d'édition: 16/03/2017

1) Effectif moyen bovin  
Votre effectif moyen bovin sur la période: 126 bovins.

2) Nombre d'UGB moyens bovin sur la période

Age	0-4 mois	5-24 mois	> 24 mois	Total
Nombre Bovins moyens	22,76	23,4	77,78	123,94
Calcul UGB moyens	8	17,4	17,78	43,58

3) Vos délais de notification moyens sur la période :

Voie d'événement	Voie d'événement	Moisures alléatoires	La réglementation
Naissances	3 jours	4 jours	7 jours pour chaque mouvement
Entrées	3 jours	4 jours	7 jours pour chaque mouvement
Sorties	3 jours	4 jours	7 jours pour chaque mouvement

4) Le nombre de mouvements que vous avez déclarés sur la période :

Naissances: 83  
Entrées: 5  
Sorties: 68

5) Le nombre de rebouclages commandés sur la période :

Nombre de rebouclages: 3

6) Votre taux de rebouclage sur la période :

Voie d'événement	Moyenne Alliance	Taux de rebouclage = nombre de rebouclages commandés par rapport au nombre moyen de bovins présents
3 jours	8%	

## IPE : Insémination par l'éleveur

**D**ans le cadre du dispositif d'amélioration génétique, il est essentiel de disposer d'informations fiables sur les inséminations réalisées.

L'arrêté du 28 décembre 2006 relatif à « la pratique de l'insémination dans le cadre de la monte publique dans les espèces bovine, ovine et caprine » prévoit l'enregistrement dans le système d'information génétique de toutes les inséminations artificielles publiques bovines dans un délai :

- **de deux semaines** à compter de la réalisation de l'acte de l'insémination, pour les inséminations réalisées par un technicien sous la responsabilité d'une entreprise de mise en place ;
- **d'un mois** pour un éleveur pratiquant l'insémination au sein de son troupeau.



## Indicateurs identification

**A** l'occasion de son comité d'orientation, Alliance a fait le point sur l'activité identification 2016.

### En bovins

Les délais de notification moyens sur la zone restent très favorables :

- 3,84 jours pour les naissances,
- 3,71 jours pour les sorties,
- 5 jours pour les entrées.

Le taux de rebouclage est stable à 5 %. 58 % des éleveurs notifient en informatique pour 71 % des mouvements.

Dans les contrôles conditionnalité, dont certains sont orientés, les problèmes sont généralement liés à des notifications non faites ou réalisées tardivement.

### En ovins caprins

Plus de 70 % des déclarations d'effectifs sont remontés à l'EdE. Attention, ce document est exigé et contrôlé dans le cadre de la conditionnalité.

Les contrôles conditionnalité mettent en évidence une sensibilisation à poursuivre sur les déclarations des mouvements en lots, l'enregistrement des dates de pose des repères livrés ou la tenue à jour des carnets de mise bas ou d'agnelage.

Et dans plusieurs cas, les animaux n'étaient pas identifiés correctement (boucles présentes mais non conformes).



## Certification de Parenté Bovine

Pensez à faire typer vos taureaux de monte naturelle au plus tôt

**P**our éviter les problèmes de non certification de filiation pour les veaux issus de taureaux dont le typage génétique n'a pas été réalisé, nous vous recommandons de déclarer dès maintenant les taureaux non typés utilisés en saillie naturelle.

Pour que les filiations soient certifiées, l'EdE doit connaître les références génétiques des taureaux utilisés. Des prises de sang ou des prélèvements de cartilage auriculaire sont à réaliser en élevage.

### Rappel des nouvelles règles CPB

Désormais pour qu'une filiation soit certifiée « CPB », la naissance doit être notifiée dans un délai maximum de 7 jours.

- **Au-delà de 7 jours**, la filiation est refusée.
- **Entre 8 et 14 jours**, le refus peut être levé sur simple demande de l'éleveur auprès de l'EdE (avant les 12 mois de l'animal), avec le renvoi du passeport.
- **Au-delà de 14 jours après la naissance**, le refus de filiation peut être levé mais avec l'obligation d'avoir recours à une vérification de compatibilité génétique (prise de sang ou biopsie auriculaire en élevage à la charge de l'éleveur).

Pour optimiser ces tournées et éviter des typages réalisés au dernier moment, donnez dès à présent les informations connues à l'EdE : déclarez les taureaux que vous avez utilisés au cours du deuxième semestre 2016 ou que vous utiliserez lors de la campagne 2016/2017, et qui ne sont pas encore typés.

Ils doivent alors, si cela n'a pas été fait les années précédentes, faire l'objet d'un typage génétique réalisé par un agent habilité de l'EdE.

Nous vous invitons à nous renvoyer dès que possible le tableau ci-dessous rempli, afin que nous puissions organiser les prélèvements.

Dans des cas très particuliers, l'agrément des éleveurs pour le prélèvement sur leur propre cheptel est désormais possible.

### Liste de vos taureaux de saillies campagne 2016-2017

N° TAUREAU à faire typer	NOM	DATE DE SORTIE POSSIBLE	OBSERVATIONS

## Comité de direction Alliance

Le président Jacky Pelletier a fait valoir ses droits à la retraite et a quitté le comité dont il a assuré la présidence pendant plus de 8 ans. Le comité de direction Alliance a donc évolué. La présidence en a été confiée à Delphine Descamps, éleveur laitier dans le Loir-et-Cher.

COMITE DE DIRECTION	28	37	41
<b>Présidente</b>			Delphine DESCAMPS
<b>1<sup>er</sup> vice président et secrétaire</b>	Christophe HARDY		
<b>2<sup>ème</sup> vice président</b>		Alain REZEAU	
<b>Autres membres titulaires</b>	Géraldine LE BALCH Christophe PROVOT	Fabienne BONIN GALLAIS François de CHENERILLES	Florent LEPRETRE Stéphane TURBEAUX
<b>Membres associés</b>	Christophe AVISSE	Franck MALLET	Hubert MARSEAULT